



## Appel à Candidatures pour les élections du Bureau PME

### ► Missions du Bureau PME

Le bureau PME a pour mission de représenter les intérêts des PME au sein du Conseil d'administration et de faire entendre la voix des PME dans les décisions proposées par le CA. Il est le porte-parole des PME adhérentes de Minalogic et il est également son ambassadeur. Il est également force de propositions pour alimenter la feuille de route de Minalogic (notion de think tank).

Le bureau PME peut être saisi pour des sondages ponctuels sur des points précis par le conseil d'administration ou la cellule d'animation.

### ► Composition du Bureau PME

- Le Bureau PME est composé de 8 dirigeants de PME adhérentes de Minalogic. Les membres du Bureau PME sont élus pour 2 ans.
- Les membres du Bureau PME doivent être des PME au sens européen du terme.

Salariés	Chiffre d'affaires	ou	Total du bilan
< 250	≤ 50 millions d'euros		≤ 43 millions d'euros

- Le Bureau PME doit être représentatif de toutes les thématiques du pôle (micro-électronique, optique-photonique, logiciel).
- Il doit être représentatif des classes d'effectif des PME de Minalogic.
- La durée du mandat est limitée à 2 ans renouvelables une fois.
- Les PME candidates doivent être membres du pôle et à jour de leur cotisation.



► **Modalités d'élection du Bureau PME**

Tous les membres du Pôle remplissant les critères définis ci-dessus peuvent candidater au Bureau PME.

Sachant que deux des membres actuels du bureau PME ayant effectué un demi mandat d'une seule année suivi d'un mandat complet de 2 ans, souhaitent se représenter, dans le souci d'assurer, à la fois, une représentativité équitable des différentes composantes du pôle et ainsi qu'une forme de continuité, sous réserve de l'approbation de la prochaine AG extraordinaire, le bureau PME sortant propose donc la liste des candidats suivants :

Société	Représentant	Thématique	Taille	Marché	Localisation
<b>Membres du Bureau PME se représentant pour un 2<sup>ème</sup> mandat</b>					
<b>ALPWISE</b>	Serge VEYRES	BE Electronique & Logiciel Embarqué	PME créée en 1995, entre 10 et 19 personnes	Multi marchés	Grenoble
<b>TIEMPO</b>	Serge MAGINOT	Composants Electroniques	PME créée en 2007, entre 10 et 19 personnes	Multi marchés	Grenoble
<b>Première liste de candidats se présentant pour un premier mandat</b>					
<b>ASTREE SOFTWARE</b>	Nicolas STORI	Produits & Services Logiciel	PME créée en 2011, entre 10 et 19 personnes	Industrie du Futur	Saint-Etienne
<b>DIABELOOP</b>	Julien MARC	Intégrateur Santé	Startup	Santé	Grenoble
<b>EUVEKA</b>	Audrey-Laure BERGENTHAL	Produits & Services	Startup	TIC, Bien-être Loisirs Sports	Valence
<b>MY BLUE SHIP</b>	Denise CONTENT-HOBLINGRE	Produits & Services	Startup	TIC	Lyon
<b>NICOMATIC</b>	Olivier NICOLLIN	Composants Connectique	PME créée en 1976, entre 100 et 200 personnes	Aérospatial, Industrie du Futur	Bons-en-Chablais
<b>PYXALIS</b>	Philippe ROMMEVEAUX	Composants Photonique	PME créée en 2010, une trentaine de personnes	Aérospatial, Défense, Industrie du Futur	Grenoble

Les membres du Pôle souhaitant être candidats au bureau PME devront se faire connaître auprès d'Erasmia Dupenloup ([erasmia.dupenloup@minalogic.com](mailto:erasmia.dupenloup@minalogic.com)) **avant le 6 mars 2018**, en complétant et renvoyant le dossier de candidature ci-joint.

Les candidatures seront envoyées le 9 mars 2018 à l'ensemble des représentants des entreprises à l'Assemblée Générale.



Le vote se déroulera le 13 mars 2018, lors de la Réunion du Collège I (Entreprises), selon les modalités suivantes :

- Les candidats se présentent oralement et répondent aux questions de l'assistance,
- Les représentants des entreprises votent pour 8 candidats.
- Les absents souhaitant participer au vote auront la possibilité de se faire représenter grâce au pouvoir.



► **Obligations et devoirs des membres du Bureau PME**

Les membres du Bureau PME ont un devoir de réserve et une obligation de secret sur l'ensemble des informations auxquelles ils ont accès de par leur mission.

Ils veillent à défendre les intérêts de l'ensemble des PME de Minalogic, toutes activités confondues.

► **Révocation d'un membre du Bureau PME**

Le bureau PME propose au Conseil d'Administration la révocation d'un des membres du Bureau PME ; le Conseil d'Administration valide ou non.

► **Remplacement d'un membre du Bureau PME**

En cas de départ d'un des membres du Bureau PME, il faut attendre la prochaine réunion du Collège I (Entreprises), ou l'Assemblée Générale de l'année suivante pour lui trouver un remplaçant.

► **Fonctionnement du Bureau PME**

Le Bureau PME se réunit au moins une fois avant chaque Conseil d'Administration pour préparer l'ordre du jour et débattre des propositions faites par la cellule d'animation et propose des réunions ad hoc en cas de besoin. Il s'appuie sur la Directrice du développement des entreprises au sein de la cellule d'animation Minalogic.

L'ensemble des membres du Bureau PME participent aux Conseils d'Administration élargis de Minalogic, mais seuls les Administrateurs élus en tant que représentants des PME participent aux Conseils d'Administration réduits ou exécutifs, et ont un droit de vote au Conseil d'Administration.